

Consultation publique sur le projet pilote de fermeture des voies Camillien-Houde et Remembrance

Mémoire pour l'Office de consultation publique de Montréal

Le droit de la population montréalaise et québécoise de pouvoir vivre l'« expérience montagne » au moment de leur choix

Montréal, 13 novembre 2018

Par Alain Tremblay, directeur de la Fédération Écomusée de l'Au-Delà, organisme fondé en 1991 pour préserver et faire connaître le patrimoine funéraire du Québec, et membre de la Table de concertation du Mont-Royal depuis ses débuts, en 2005.

Mesdames, Messieurs,

Je m'étais pourtant promis de ne pas participer à cette consultation que je considère inappropriée et futile dans la mesure où nous savons très bien que les dés sont pipés et que l'administration municipale a déjà fait son choix, qui est un choix beaucoup plus idéologique que rationnel.

Je fais partie des 36 000 personnes qui ont signé la pétition s'opposant au projet pilote qui a eu lieu à l'été 2018, contre à peine 8 000 qui y étaient favorables. Ce qui donne environ 80% de la population qui s'y opposait. Nous voilà inondés d'un déluge de chiffres et statistiques tout aussi absurdes qu'inutiles. La question n'est pas de savoir si la transformation du mont Royal en cul-de-sac a eu un impact négatif ou positif sur l'environnement. La question est de savoir si c'était vraiment pertinent de priver la population de son droit et du plaisir de pouvoir traverser la montagne au moment de son choix, de pouvoir vivre une « expérience montagne » au cœur d'une grande ville. Comme la traversée d'une oasis de verdure dans un univers de béton. Le droit de traverser la montagne sans nécessairement s'y arrêter de découvrir ses trois sommets.

La seule chose qu'aura réussi à faire l'administration municipale avec son projet, c'est de diviser la population, qui était pourtant unanime à vouloir protéger la montagne. Maintenant, il n'y a plus que méfiance. J'en sais quelque chose dans la mesure où je milite activement à la protection du mont Royal depuis plus de 30 ans.

Plutôt que de travailler à nous donner une vision globale sur l'accessibilité à la montagne, nous avons perdu un an à nous quereller sur la pertinence d'un moyen pour solutionner un problème qui aurait pourtant été très simple à régler. Un poste de péage à 2\$ aurait facilement réglé le problème (s'il y avait vraiment un problème...). Il y a plus ou moins 10 000 véhicules qui passent chaque jour sur la montagne sans s'y arrêter. Environ 80% d'entre elles le font matin et soir, cinq jours par semaine. Mais qui sont les 20 ou 25% qui sont comptabilisés mais qui ne sont pas identifiés? Se pourrait-il qu'il s'agisse de toute la population montréalaise ou québécoise qui ne passe qu'occasionnellement, seulement pour le plaisir de vivre une expérience de détente, pour

avoir un petit moment d'évasion, d'avoir le sentiment de vivre une « expérience nature »? Même chose en ce qui concerne les cyclistes d'entraînement, toujours les mêmes, et qui peuvent passer par la voie Camillien-Houde à plusieurs reprises à chaque séance d'entraînement. Ils sont à peine 200 à 300. Et pourtant, nous n'entendons qu'eux dans les médias. Mais ces données étaient déjà connues depuis longtemps!

Fermeture du mont Royal

Depuis le malheureux décès d'un cycliste qui faisait de l'entraînement sur la voie Camillien-Houde, de nombreuses voix se sont fait entendre pour réclamer la fermeture complète de cette importante artère qui traverse la montagne d'Est en Ouest. Le lobby du groupe Vélo Québec a été particulièrement virulent, profitant de l'émoi provoqué par le décès du cycliste, causé par une manœuvre illégale et imprudente d'un automobiliste, pour exiger des mesures fermes afin de punir sévèrement les milliers d'automobilistes qui empruntent chaque jour ou occasionnellement ce magnifique chemin pour se rendre au sommet du parc du Mont-Royal ou encore pour passer d'un secteur de la ville à un autre pour se rendre à leur travail ou simplement pour le plaisir. De nombreux autres défenseurs de la montagne que nous pourrions qualifier de « purs et durs » ont également joint leurs voix à ce puissant lobby pour exiger des mesures radicales.

Bien que les statistiques soient encore imprécises sur le sujet, il n'y aurait que quelques centaines de cyclistes, principalement des sportifs qui y font de l'entraînement à chaque jour. Les personnes qui ne font que de simples balades à vélo préfèrent de beaucoup emprunter le chemin Olmsted, conçu pour cela, et beaucoup plus agréable et sécuritaire. Mis à part les ajustements nécessaires à la voie Camillien-Houde pour assurer une meilleure cohabitation entre cyclistes, piétons et automobilistes, a-t-on vraiment besoin de « réparer » ce qui fonctionne bien? De pénaliser toute la population montréalaise, les familles au premier chef, pour régler, à grands frais, « un problème » pourtant simple à résoudre?

Peut-on être un défenseur du mont Royal sans pour autant s'opposer à son utilisation par un bon nombre d'automobilistes qui y transitent sur une base régulière ou occasionnelle? La beauté du chemin, aménagé spécialement pour eux, l'émotion provoquée par la beauté des panoramas, son élévation, son belvédère invitant, les automobilistes qui profitent de ce passage pour gagner du temps ou se détendre avant ou après une dure journée de travail, n'est-ce pas des raisons suffisantes pour prendre en compte les droits de ces personnes qui, elles aussi, sont des payeurs de taxes qui contribuent au maintien de ce lieu unique?

Contrairement à ce que pensent certains résidents du Plateau-Mont-Royal ou d'Outremont, ainsi qu'une certaine élite branchée qui habite à proximité et considère ce lieu comme un parc de proximité parfait pour aller balader leur toutou, le mont Royal doit rester un parc national accessible à l'ensemble de la population métropolitaine et québécoise. Oui, il est possible d'accueillir les piétons, les cyclistes et les automobilistes sans pour autant négliger la protection de l'environnement et renforcer le caractère naturel du lieu.

Je pourrais concéder à ces purs et durs du patrimoine la nécessité de mettre un frein non seulement à la pratique du vélo de montagne qui fait des dommages considérables dans les boisés de la montagne, mais aussi à la circulation des cyclistes d'entraînement qui sont devenus une plaie, un véritable danger pour les piétons dans le cimetière Mont-Royal, en particulier, et un peu partout sur les routes pentues de Westmount. Parmi ceux qui seront pénalisés, il ne faut pas oublier les convois funéraires qui empruntent ce chemin pour se rendre au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, cimetière qui, malheureusement, ferme les portes de son entrée secondaire, au sommet, trop tôt en semaine et complètement les fins de semaine, devenue un véritable cul-de-sac infranchissable pour les piétons qui souhaitent passer par le cimetière pour se rendre au lac aux Castors. Voilà un problème auquel les défenseurs d'un meilleur accès à la montagne devraient plutôt s'attaquer.

À ce jour, il n'y a encore personne qui a répondu convenablement à la question préalable à savoir : ça dérange qui ou quoi que certains Montréalais utilisent leur voiture pour traverser la montagne?

Les cyclistes ne sont plus les bienvenus au cimetière Mont-Royal

L'administration du cimetière Mont-Royal n'avait plus le choix, puisque son cimetière était devenu une véritable piste de course pour certains cyclistes. C'est pourquoi elle a décidé de leur en interdire l'accès. La présidente de Vélo-Québec, M^{me} Suzanne Lareau, qui aimait beaucoup aller s'entraîner dans le cimetière, a déploré le geste de l'administration. Cette dernière, l'une des plus progressistes du Québec dans le domaine des cimetières, a très bien fait, même si, par la même occasion, elle pénalise la majorité des cyclistes montréalais, qui, eux, ne font que de la randonnée et respectent les règles du cimetière. Peut-être que ce geste provoquera-t-il un véritable débat sur ces cyclistes qui ont choisi le mont Royal comme site d'entraînement et qui rendent la vie impossible aux automobilistes et aux piétons.

Récemment, la présidente de Vélo-Québec était de toutes les tribunes pour seconder l'administration Plante dans sa décision. M^{me} Lareau parle-t-elle vraiment au nom de l'ensemble des cyclistes, ou n'est-elle que la porte-parole d'une petite communauté d'élites qui cherche à imposer sa vision des choses à toute une population? De quels cyclistes se fait-elle la porte-parole? Des randonneurs à vélo qui utilisaient le cimetière Mont-Royal pour accéder au sommet de la montagne parce que les pentes y sont moins abruptes, ou des quelque 200 cyclistes tout au plus qui ont adopté le mont Royal comme site d'entraînement au détriment de toute la population?

En temps normal, il ne devrait pas y avoir de problème de cohabitation entre les usagers des cimetières et de la montagne, qu'ils soient cyclistes, piétons ou automobilistes. Mais quand une petite minorité d'individus, une petite élite, décide de s'appropriier un site qui devrait pourtant être partagé par l'ensemble de la population, il devient urgent de faire un débat sur la question. C'est la décision de l'administration du cimetière Mont-Royal qui aura provoqué ce débat. Encore une fois, bravo! Quant au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, également localisé sur la

montagne, dont l'administration vit un très long intérim, la question ne se pose plus. En effet, cette administration a simplement décidé de verrouiller les portes, transformant l'immense cimetière en cul-de-sac et empêchant par le fait même piétons, cyclistes et automobilistes d'accéder au sommet de la montagne. De cela, personne ne parle! Pourquoi?

LA GRANDE PAIX DU MONT ROYAL

DÉCLARATION^[1]

Alain Tremblay, directeur 28-11-2018

L'été 2018 aura été particulièrement pénible pour la population montréalaise qui aime, à l'occasion, traverser la montagne en automobile pour avoir le plaisir de vivre une expérience montagne, de vivre un petit moment magique, oublier pendant un bref moment la dure réalité du stress urbain et découvrir ses paysages bucoliques, ses trois sommets et ses nombreux panoramas. Le projet pilote qui consistait à transformer la montagne en cul-de-sac a eu pour conséquence de détruire le consensus qui existait dans la population pour la sauvegarde de la montagne et d'en faire un champ de bataille entre usagers. Bref, de faire de l'expérience montagne une destination exclusivement montagne. Nous croyons que l'accessibilité à la montagne, c'est aussi la possibilité de la traverser.

Afin de recréer dans la population le consensus autour de la sauvegarde de la montagne, nous proposons la déclaration suivante. Nous reconnaissons tous:

- que la surutilisation des chemins Camillien-Houde et Remembrance n'est le fait que de quelques milliers d'usagers qui y passent matin et soir toute la semaine ;
- qu'il n'est pas souhaitable que ce chemin soit utilisé de façon abusive par quelques-uns et qu'il est impératif de réduire sa seule utilisation transitaire;
- que la population montréalaise et les visiteurs ont le droit, à l'occasion, d'utiliser ce chemin pour vivre un parcours découverte, une expérience montagne, même s'ils ne s'y arrêtent pas;
- qu'il n'est pas souhaitable d'instaurer un système de péage qui finalement pénaliserait tous les utilisateurs légitimes;

-que la photographie des plaques d'immatriculation permettrait simplement d'identifier les utilisateurs trop fréquents ou rapides et de leur faire parvenir une facture dont les revenus pourraient être utilisés pour la sauvegarde du mont Royal.

Nous reconnaissons que cette proposition n'est pas parfaite et qu'elle peut être améliorée, mais elle aura surtout l'avantage de refaire l'unanimité autour de la sauvegarde de notre montagne.

En conséquence, nous demandons à l'administration municipale de prendre en considération cette déclaration de bonne volonté dans la recherche d'une solution pour le bénéfice du plus grand nombre.

[ii](#) Déclaration préparé par l'Écomusée de l'Au-Delà qui a pour mission de préserver et mettre en valeur le patrimoine funéraire du Québec